



ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT JEAN ET LA CROIX

25 rue Antoine Lécuyer – 02100 SAINT-QUENTIN

Protocole sanitaire pour l'accueil des élèves Collège - lycée Année scolaire 2020-2021

Points nouveaux surlignés

Mise à jour le 3 novembre 2020

Organisation de l'accueil :

- Selon EDT classe sauf modification portée à votre connaissance.

Rôle des parents :

- **Le port du masque est obligatoire pour tous aux abords de l'établissement.**
- Les parents n'entrent pas dans l'établissement sauf sur rendez-vous ou pour des démarches administratives.
- Le port du masque est obligatoire en cas de covoiturage.
- Les responsables légaux doivent fournir le masque à leur(s) enfant(s). Il est prudent que chaque élève ait un flacon de gel hydro-alcoolique et des mouchoirs en papier sur lui.
- Rappeler à leurs enfants, les gestes barrières (lavages mains, distanciation physique, port du masque, pas de serrage de mains ni d'embrassade).
- **S'engagent à ne pas mettre** leur enfant dans l'établissement en cas de fièvre supérieure à 38° ou de tout autre symptôme évoquant la COVID 19.
- **En cas de test PCR, respecter la procédure (ci-après) indiquée par les autorités, prévenir l'établissement (ACCUEIL ou BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE uniquement !)** et confiner l'enfant (et ses frères et sœurs) à domicile pendant la durée prescrite.

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Entrées des élèves :

- Aucun stationnement des élèves devant l'établissement. Les élèves arrivent pour l'horaire précis selon leur emploi du temps par l'entrée principale. **Entrées des élèves uniquement dans les créneaux horaires fixés par l'établissement.**
- Les élèves arrivent avec leur masque. **Masque obligatoire pour tous dans l'établissement !**
- Nettoyage systématique des mains :
 - A l'entrée de l'établissement
 - **Après les récréations**
 - A l'entrée de la restauration
 - A l'entrée à l'internat
 - A l'entrée du gymnase
 - A l'entrée du foyer collège et des salles de l'espace de vie lycéenne
 - Dans les salles spécifiques (étude, coin lecture, CDI, labo, arts, informatique...)
- Ascenseurs : Accès limité à 2 personnes en même temps.

Circulation :

Pour l'amélioration de la gestion des flux et la sécurité :

- Port du masque obligatoire pour tous à tous moments, y compris en récréations.
- Aucun stationnement dans les couloirs et distance respectée lors des croisements de groupes (escaliers et couloirs).
- **Un escalier unique affecté à chaque salle pour la montée et la descente.**
- **Déplacement dans les couloirs et escaliers par la droite.**

Pour le collège uniquement :

- Rangement à l'emplacement habituel de la classe dans la cour.
- Montée en file indienne derrière l'enseignant ou l'éducateur et descente de classe uniquement par la passerelle désignée pour chaque classe en début d'année.
- Aucun déplacement sans autorisation d'adulte à l'intérieur des locaux.

Dans les salles de classes :

- Un élève par table (tables à distance les unes des autres).
- Garder la même table pour la journée sauf pour les dédoublements et groupes (LV, options, spécialités...) : dans ce cas il faut nettoyer sa table avant et après utilisation.
- Aucun prêt de matériel personnel entre élèves.
- Nettoyage du matériel utilisé dans les salles spécifiques après utilisation par les élèves.
- Utilisation de l'ordinateur de la salle uniquement par l'enseignant.
- **Porter obligatoirement le masque.**
- Pas de déplacement dans la classe (sauf pour accéder à la poubelle).
- Aération des salles à chaque récréation et en fin de journée.

EPS :

- Port du masque obligatoire sur le trajet et dans les vestiaires. L'élève qui souhaite garder le masque pendant l'activité peut le faire de sa propre initiative.
- Lavage des mains à l'arrivée, durant la séquence et en quittant les lieux
- Se munir d'une pochette plastique zippée (avec nom et classe de l'élève) pour conserver le masque pendant la pratique sportive.

Accès aux toilettes :

- Se laver les mains avec le savon (durant 30 s minimum) en entrant et en sortant des toilettes.

Restauration :

- Attente du passage à la restauration dans la cour, jusqu'à l'appel d'un éducateur
- Lavage des mains en entrant et en sortant de la restauration.
- Port du masque à l'entrée et jusqu'à l'arrivée à table.
- Port du masque obligatoire dès que l'élève a fini de déjeuner même s'il reste à table ou lorsqu'il quitte la table et/ou se déplace dans la restauration.
- Marquage au sol pour distanciation.
- Aucun repas tiré du sac possible par mesure d'hygiène.

Procédure de gestion d'un cas d'infection par le COVID :

- Si symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre...)
 - ⇒ Isolement immédiat de l'élève (à l'infirmerie).
 - ⇒ Appel des parents pour venir le récupérer immédiatement et contacter le médecin traitant qui décidera du dépistage.
 - ⇒ Informations aux autorités.
 - ⇒ Par mesure de prévention, l'établissement peut être fermé immédiatement sur décision des autorités.
 - ⇒ Information des personnels et des autres familles.
 - ⇒ Nettoyage complet de la salle et des lieux de passage.
 - ⇒ Selon le résultat du dépistage décision de quatorzaine (pour le groupe, le niveau ou l'établissement) par les autorités.